



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N°...086./CENI/2023

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), par la Décision n° 130/CENI/AP/2023 du 31 décembre 2023, publie les résultats provisoires de l'élection présidentielle du 20 décembre 2023, conformément au calendrier du processus électoral 2022-2027 relatif aux élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales rendu public par la Décision n° 044/CENI/AP/2022 du 26 novembre 2022.

Conformément à l'article 68 de la Loi n° 22/029 du 29 juin 2022 modifiant la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, aussitôt les opérations de vote terminées, les Bureaux de Vote et de Dépouillement (BVD) ont procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote et ont affiché les résultats devant chaque BVD.

Toutes les dispositions utiles ont été prises par la CENI pour une transmission rapide et sécurisée de ces résultats afin de garantir la vérité des urnes (Article 67 bis de la Loi électorale).

Après centralisation des résultats de 64 196 Bureaux de Vote et de Dépouillement sur les 75 478 prévus, l'Assemblée Plénière de la CENI a dressé le procès-verbal des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 20 décembre 2023 comme indiqué dans le tableau ci-après :

N°	CANDIDAT	SEXE	LISTE	VOIX OBTENUES	%
1	RADJABHO TEBABHO SOBORABO	M	CUC	70 149	0,39
2	MUTAMBA TUNGUNGA CONSTANT	M	DYPRO	36 312	0,20
3	KATUMBI CHAPWE MOISE	M	ENSEMBLE	3 258 538	18,08
4	SESANGA HIPUNGU DJA KASENG KAPITU	M	ENVOL	17 838	0,10
5	ANZULUNI ISILOKETSHI FLORIBERT	M	INDEPENDANT	13 750	0,08
6	BAENDE ETAFE ELIKO JEAN CLAUDE	M	INDEPENDANT	25 651	0,14
7	BOLAMBA TONY CASSIUS	M	INDEPENDANT	6 326	0,04
8	BUSE FALAY GEORGES	M	INDEPENDANT	5 313	0,03
9	IFOKU MPUTA MPUNGA	F	INDEPENDANT	15 313	0,08
10	KAZADI KANDA REX	M	INDEPENDANT	5 772	0,03
11	KIKUNI MASUDI SETH	M	INDEPENDANT	8 639	0,05
12	MAJONDO MWAMBA PATRICE	M	INDEPENDANT	15 865	0,09
13	MASALU ANEDU ANDRE	M	INDEPENDANT	14 013	0,08
14	MUDEKEREZA BISIMWA JUSTIN	M	INDEPENDANT	7 576	0,04
15	MUKWEGE MUKENGERE DENIS	M	INDEPENDANT	39 728	0,22
16	NGALASI KURISINI AGGREY	M	INDEPENDANT	37 535	0,21
17	NGOY ILUNGA WA NSENZA THEODORE	M	INDEPENDANT	4 139	0,02
18	NKEMA LILOO BOKONZI LOLI	M	INDEPENDANT	17 061	0,09
19	TSHIANI K MUADIAMVITA NOEL	M	INDEPENDANT	9 319	0,05
20	TSHISEKEDI TSHILOMBO FELIX ANTOINE	M	INDEPENDANT	13 215 366	73,34
21	FAYULU MADIDI MARTIN	M	LAMUKA FAYULU	960 478	5,33
22	MATATA PONYO MAPON	M	LGD	14 233	0,08



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

N°	CANDIDAT	SEXÉ	LISTE	VOIX OBTENUES	%
23	DIONGO SHAMBA FRANCK	M	MLP	6 800	0,04
24	MUZITO FUMUTSHI ADOLPHE	M	NOUVEL ELAN	201 056	1,12
25	BILE BATALI JOELLE	F	INDEPENDANT	6 954	0,04
26	NGILA HENOCK	M	INDEPENDANT	5 182	0,03

A l'issue de sa délibération, l'Assemblée Plénière de la CENI, par la Décision n° 130/CENI/AP/2023 du 31 décembre 2023, a publié provisoirement élu Président de la République Démocratique du Congo le candidat n° 20, Monsieur Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, ayant obtenu 13 215 366 suffrages valablement exprimés, soit un pourcentage de 73,34.

La CENI rappelle aux candidats indépendants, partis et regroupements politiques ayant concouru à l'élection du Président de la République du 20 décembre 2023 que, conformément à l'article 73 de la Loi électorale, les recours en contestation des résultats provisoires ainsi publiés sont à déposer auprès de la Cour Constitutionnelle dans un délai de deux jours après l'annonce par la Commission Electorale Nationale Indépendante.

Le délai d'examen du contentieux de l'élection présidentielle est de sept jours à compter de la date de saisine de la Cour Constitutionnelle (Article 74 de la Loi électorale).

Les prochaines étapes s'alignent de la manière suivante :

	Délai		Nbre Jours	
1	31/12/ 2023		1	Publication des résultats provisoires de l'élection du Président de la République par la CENI
2	02/01/2024	03/01/2024	2	Délai de dépôt des recours
3	05/01/2024	11/01/2024	7	Délai de traitement des recours
4	12/01/2024		1	Publication des résultats définitifs de l'élection du Président de la République par la Cour Constitutionnelle

Il y a lieu de noter que la Cour Constitutionnelle proclame les résultats définitifs de l'élection présidentielle dans les deux jours qui suivent l'expiration du délai de recours, si aucun recours n'a été introduit devant elle (Article 72 de la Loi électorale).

Fait à Kinshasa, le 31 DEC 2023

